

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU COMITE SYNDICAL DU 30 JANVIER 2019

Le nombre de membres du Comité étant de 6.

L'an deux mille dix-neuf, le trente janvier, à 20 heures 00, le Comité Syndical dûment convoqué par Monsieur le Président en date du 16 janvier 2019 s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Xavier HAQUIN, salle des Conférences en Mairie de Franconville.

PRESENTS :

- Commune de FRANCONVILLE Mme SENSE (*suppléante*)
- Commune de SANNOIS M. PORTIER
- Commune d'ERMONT M. HAQUIN
 M. HERBEZ

ABSENT(S)/EXCUSE(S) :

- Commune de FRANCONVILLE M. MELKI, *Président*
 M. VERBRUGGHE (*Pouvoir à Mme SENSE*)
- Commune de SANNOIS M. FABRE

SECRETAIRE :

M. HERBEZ

Les membres du Comité présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Comité.

Monsieur HERBEZ, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 17 DECEMBRE 2018

Le Président indique à l'Assemblée n'avoir reçu aucune remarque quant au Procès-verbal du 17 décembre 2018. Aucune observation n'étant émise, il soumet le Procès-verbal à l'Assemblée.

Le comité Syndical, à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du Comité Syndical 17 décembre 2018.

DELIBERATIONS

2. BUDGET PRIMITIF 2019

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

ADOpte le Budget Primitif 2019 du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois Ermont Franconville, joint en annexe qui se présente ainsi dans les résultats :

Section de fonctionnement :

Le budget s'équilibre ainsi dans les résultats :

Dépenses	969 850,76 €
Recettes	969 850,76 €

Compte tenu de la reprise anticipée du résultat 2018 d'un montant de 592 822,96 € en section de fonctionnement.

Section d'investissement :

Le budget s'équilibre ainsi dans les résultats :

Dépenses	620 170,01 €
Recettes	620 710,01 €

Compte tenu de la reprise anticipée du résultat 2018 d'un montant de 188 519,25 € en section d'investissement.

PRECISE que le Budget Primitif 2019 est adopté avec reprise anticipée des résultats d'un montant de 781 342,21 €.

3. RAPPORT ANNUEL 2017 DU DELEGATAIRE POUR L'EXPLOITATION DU CHAUFFAGE COLLECTIF SICSEF

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

PREND ACTE du rapport annuel d'exploitation 2017 du délégataire du service de chauffage collectif du Syndicat Intercommunal de Chauffage de Sannois, Ermont et Franconville.

4. CREATION DE DEUX POSTES NON PERMANENTS POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

ENTENDU l'exposé du Rapporteur,

APRES en avoir délibéré, **LE COMITE SYNDICAL**, à l'unanimité,

CREE deux postes non permanents pour accroissement temporaire d'activité dans les conditions fixées par l'article 3-1° de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relative à la fonction publique territoriale,,

AUTORISE le Président à déterminer les besoins concernés,

PRECISE que ces agents seront recrutés sur les grades d'adjoints administratifs (catégorie C), à raison de 35 heures hebdomadaire,

AUTORISE le Président à inscrire au budget, les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges correspondantes,

CHARGE le Président ou toute personne habilitée par lui à accomplir toutes les formalités nécessaires.

La séance est levée à 20h30.

Xavier MELKI
Président du SICSEF



sicsef
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CHAUFFAGE
Sannois - Ermont - Franconville